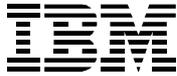




## **IBM SmartCamp**

Conditions particulières relatives à la candidature au trophée  
de la startup innovante de l'année  
(Le Vendredi 31 août 2012)



## Règlement de participation

### Esprit général

La compagnie IBM France, 17 avenue de l'Europe, Bois Colombes Cedex 92275, France, organise, dans le cadre de la journée événementielle IBM SmartCamp devant se tenir le vendredi 31 août 2012, une remise de trophée de la startup innovante de l'année afin de valoriser l'approche produit et marché innovante et technologique d'une jeune entreprise.

### Thème 2012

Le thème 2012 est « Smarter Planet », « bâtissons une planète plus intelligente » ainsi que plusieurs thématiques ouvertes (ville intelligente, transport, énergies, etc ... ). Quels produits/innovations, retenant au minimum l'un des trois thèmes « Smarter Planet » (Interconnecté, équipé, intelligent) peuvent permettre de rendre le monde de demain plus intelligent ?

La candidature au trophée est ouverte à toute société de capitaux privés, créée depuis moins de 5 ans et justifiant d'un actionariat privé et développant activement un produit technologique innovant. Il est important de garder à l'esprit le fait que le développement commercial et produit doit être « réel » et, donc, se situer au-delà du simple concept ou business plan. Par ailleurs, il sera bienvenu de démontrer une connaissance précise du marché et des contraintes potentielles attachées à ce dernier tout en démontrant une forte volonté de succès. Les sociétés invitées pour la phase d'entretiens et au-delà devront être en mesure de produire un quitus fiscal récent.

La participation au concours implique l'entière acceptation du présent règlement.

### Déroulement

Le concours est ouvert entre le 15 juin et le 03 août (inclus) par soumission d'un dossier au travers du site IBM SmartCamp :

<http://www.f6s.com/ibmsmartcampkickstartparisaug31st#programs/ajax-application>.

Les finalistes et lauréat seront annoncés lors de la journée IBM SmartCamp du 31 août 2012.

### Dossier de candidature

Les participants devront soumettre un dossier selon les critères suivants :

1. Le formulaire de candidature présentant la société, son marché, son (ses) produit(s) et, surtout, la description du caractère innovant ainsi que de l'approche Smarter Planet de son offre (approche, produit, ... ).

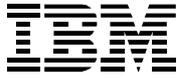
Ce formulaire ne sera visible que des membres du jury de sélection et pré-sélection.

2. De manière optionnelle, une url renvoyant vers de la documentation et/ou un support vidéo (démonstration, interview, ... ) pourra être jointe dans le formulaire.
3. Une société ne peut soumettre qu'un seul dossier

La participation se déroulera par le biais du site :

<http://www.f6s.com/ibmsmartcampkickstartparis-aug31st#programs/ajax-application>

selon les modalités de saisie des informations précisées dans le formulaire de candidature.



IBM France ne saurait être tenue responsable d'un éventuel dysfonctionnement du réseau internet qui pourrait entraîner des défaillances dans l'administration, la sécurité, le caractère équitable, l'intégrité ou la gestion des candidatures. La validation électronique du formulaire d'inscription emporte l'acceptation du présent règlement.

## **Le jury**

Le processus de sélection sera découpé en trois parties :

1. Un jury de présélection composé de collaborateurs d'IBM France procèdera à une première évaluation et choisira collégalement 10 dossiers, avec notation à l'aide d'une grille utilisée par chacun. Ce jury évaluera selon les critères de sélection suivant :

- L'originalité : notion d'idée nouvelle, créative
- Le degré d'innovation : impact en terme de valeur de l'innovation sur l'existant (ex.: la valeur d'une idée – extraordinairement créative – peut être très moyenne par rapport à l'existant).
- La pertinence par rapport au marché et aux besoins actuels ou à venir
- La correspondance avec les thèmes Smarter Planet (Interconnecté, équipé, intelligent)
- La faisabilité du projet et son potentiel (en terme de développement, retour sur investissement, ...)
- La qualité de la rédaction et de la présentation et la personnalité des porteurs de projet

Ce jury procèdera à une notation « au fil de l'eau » conclue par une réunion de finalisation, et décision, une fois le site fermé.

2. Les 10 dossiers présélectionnés seront alors soumis à l'appréciation d'un jury final composé d'institutionnels (investisseurs, serial entrepreneurs, organisations gouvernementales, ... ) conduit par un collaborateur d'IBM France. Ce jury sera également invité à classer, de nouveau avec l'aide d'une grille de notation, les dossiers. Seront alors retenus les 3 projets jugés les plus attrayants.

En cas d'égalité, une discussion aura lieu au cas par cas et une décision sera rendue. Sans accord des différents membres du jury, la décision finale sera rendue par IBM.

3. Le jury se réunira une dernière fois lors de la journée SmartCamp suite à la présentation réalisée par les représentants des 3 sociétés finalistes. Chaque société sélectionnée à ce stade pourra être représentée par deux membres; par ailleurs, il sera possible d'effectuer une démonstration, une présentation ou les deux.

Une nouvelle notation sera effectuée, toujours sur la base de la grille de notation établie afin de définir le lauréat.

De nouveau, en cas d'égalité les notes et dossiers seront discutés et la décision finale sera rendue par IBM.

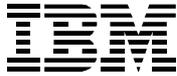
## **Dotations**

Les 3 lauréat et finalistes bénéficieront

- d'une visibilité et reconnaissance lors de la journée SmartCamp et sur les communications internes et externes relatives à cet événement
- d'une présence sur scène aux côtés d'IBM et de ses partenaires

Le lauréat se verra offrir

- Un mentorat, par IBM , avec réunion finale de conclusion au bout d'un an
- Une dotation libre, par un, ou plusieurs, partenaire institutionnel participant au SmartCamp
- Un trophée IBM illustrant son statut de lauréat



Ces dotations seront présentés aux finalistes et lauréat lors de la journée SmartCamp du 31 août. Ils ne pourront en aucun cas faire l'objet d'un échange ni d'une contrepartie financière quelconque.

Les partenaires et co-sponsors de l'événement SmartCamp peuvent être amenés à offrir des opportunités, prix, etc ... séparément d'IBM. Cet apport est laissé à la discrétion des tiers partenaires et donc soumis à des termes différents à définir entre le partenaire et le participant bénéficiaire. Pour clarifier, IBM n'aura aucune responsabilité relativement à toute dotation offerte par nos partenaires.

Il est entendu que les sociétés lauréates assureront la présence d'un représentant le jour de l'événement SmartCamp.

### **Fiscalité**

La participation à ce programme peut impliquer une incidence fiscale. IBM décline toute responsabilité relative à une éventuelle fiscalité induite par la participation à ce programme en soumettant un dossier de candidature. Il est recommandé aux sociétés de prendre des renseignements auprès d'experts fiscalistes/financiers indépendants.

### **Conflits d'intérêts**

Une société participante doit déclarer à IBM tout lien pouvant exister entre leurs salariés et tout employé d'IBM et de ses sociétés affiliées ou bien si leurs salariés sont amenés à intervenir, directement ou indirectement, dans l'organisation et l'exécution de SmartCamp.

Une société participante peut retirer sa candidature dans l'éventualité où l'un des jurés se trouve en position de concurrence avec elle.

### **Frais de transport et hébergement**

IBM ne prendra pas en charge les éventuels frais de transport et/ou hébergement occasionnés par la participation à la journée SmartCamp du 31 août 2012.

Ce concours ne faisant pas appel au hasard, les éventuels frais de participation restent à la charge des participants.

### **Couverture presse**

Les participants – lauréats et autres – s'engagent à apporter leur collaboration à IBM pour tout reportage (presse, audiovisuel) portant sur leur participation à cette journée sans que cela ne leur confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre qu'une opportunité de communication.

### **Conservation et usage des données**

Les informations fournies à IBM au travers de votre formulaire seront amenées à être présentées aux membres du jury, mentors et partenaires du SmartCamp. Les sociétés reconnues par IBM et le jury seront annoncées publiquement et éventuellement sollicitées pour participer à des interviews et/ou séances photographiques.

Par soumission de candidature, les participants acceptent de voir publier, par IBM, leur nom et présentation dans ses supports de communication autour de SmartCamp.

Si d'aventure vous ne souhaitez voir vos informations utilisées pour ces communications, vous pouvez en informer IBM, par écrit, en envoyant un email à l'adresse suivante [spavin@us.ibm.com](mailto:spavin@us.ibm.com), [jean-christophe.dichant@fr.ibm.com](mailto:jean-christophe.dichant@fr.ibm.com) avec comme sujet – Opt Out of SmartCamp.



Tout participant accepte que ses coordonnées et informations liées à leur candidature au prix de la startup innovante de l'année soient conservées dans les bases de données d'IBM. Les coordonnées des participants feront l'objet d'un traitement conforme à l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 06/01/78. Chaque participant dispose d'un droit d'accès de rectification ou même de radiation des informations le concernant.

Toutes ces données seront collectées par IBM France pour les besoins du jugement des dossiers faisant l'objet de ce règlement et seront stockées pendant six mois à partir de la fin du présent concours dans un espace de travail accessible uniquement par l'équipe IBM en charge de l'événement SmartCamp.

### **Propriété industrielle et intellectuelle**

Le participant déposant un dossier autorise irrévocablement IBM et ses sociétés affiliées à exploiter les idées, techniques, concepts contenus dans les documents qu'il soumettra à IBM pour concevoir, utiliser, fabriquer ou faire fabriquer et commercialiser directement ou indirectement en France ou à l'étranger des produits et services. De plus le participant concède à IBM et ses sociétés affiliées une licence non-exclusive, mondiale, irrévocable, transférable, sans restrictions d'aucune sorte et sans contrepartie financière pour faire tout usage et toute exploitation, et notamment utiliser, reproduire, représenter, distribuer, adapter, modifier (y compris créer des œuvres dérivées), traduire tout ou partie des documents soumis et cela sur tout support connu ou inconnu, actuel ou futur, incluant le droit d'accorder des sous-licences à tout tiers.

### **Règlement**

IBM France se réserve le droit d'écourter, modifier ou annuler cette remise de trophée à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'il puisse être prétendu à aucune indemnité par les participants.